Informations de base

2001/2093(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Ouverture et démocratie dans le commerce international **Subject** 6.20 Politique commerciale commune en général 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	DÉSIR Harlem (PSE)	25/04/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement et coopération	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	10/07/2001
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/2001	Vote en commission		Résumé
10/10/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0331/2001	
24/10/2001	Débat en plénière		
25/10/2001	Décision du Parlement	T5-0574/2001	Résumé
25/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		

09/05/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2093(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/14848

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0331/2001	10/10/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0574/2001 JO C 112 09.05.2002, p. 0207-0326 E	25/10/2001	Résumé

Ouverture et démocratie dans le commerce international

2001/2093(INI) - 25/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Harlem DESIR (PSE, F), le Parlement européen se rallie largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le rapport préconisait une révision majeure des méthodes de travail de l'OMC et pointait du doigt les défaillances et insuffisances de certaines règles de l'OMC et leur impact sur les questions non commerciales (en particulier manque de transparence interne et externe des décisions, déficit démocratique).